

SECTION 1 : IDENTIFICATION	
1.1 Identification du produit	
Nom de produit :	Lubrithal – Gel oculaire pour chiens et chats
Synonymes :	Aucun
Désignation exacte pour l'expédition :	Non disponible
Autres méthodes d'identification :	Aucun
1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange	
Usage recommandé :	Non disponible
Usages déconseillés :	Non disponible
1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange	
Nom de l'entreprise :	Dechra Regulatory B.V.
Adresse :	Handelsweg 25 5531 AE Bladel Pays-Bas
Téléphone	+31 (0) 497 544 300
Télécopieur :	+31 (0) 497 544 302
Courriel :	Non disponible
Nom du distributeur (Canada) :	Dechra Veterinary Products
Adresse :	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
Téléphone	1 855 332 9334
Site Web :	www.dechra.ca
Courriel :	Non disponible
1.4 Numéro de téléphone d'urgence	
Dechra (CA) :	+1 855 332 9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
2.1 Classification de la substance ou du mélange	
<p style="color: red;">N'est pas soumis à la réglementation conformément à l'article 1(5) du Règl. (EC) N° 1272/2008 et de ses amendements, car il s'agit d'un médicament vétérinaire tel que défini dans la Directive 2001/82/EC, qui est à l'état fini et destiné à l'utilisateur final. Ils ne sont pas classés parmi la liste des biens dangereux lors du transport. (U.E.)</p>	
Classification DSD :	Non disponible
Classification DPD :	Non disponible
Classification en vertu du règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP] (U.E.)¹:	Aucun
2.2 Éléments d'étiquetage	
Mention d'avertissement :	Sans objet
Mention du danger	
Peut causer une légère irritation à la peau et aux yeux.	
Mention supplémentaire	
Aucun	
Conseils de prudence - prévention	
	Non disponible
Conseils de prudence – réponse	
	Non disponible
Conseils de prudence – entreposage :	
	Non disponible
Conseils de prudence - élimination :	
	Non disponible
2.3 Autres renseignements relatifs au danger	
Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS			
3.1 Substances			
Ne contient aucune substance devant être déclarée.			
3.2 Mélanges			
N° de CAS	% en poids	Nom	Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.)
6990-06-3	Non disponible	Eau	Non disponible
50-70-4	Non disponible	Sorbitol	Non disponible
9007-20-9	Non disponible	Carbomère	Non disponible
1310-73-2	Non disponible	Hydroxyde de sodium	Non disponible
1119-97-7	Non disponible	Cétrimide	Non disponible
6381-92-6	Non disponible	Disodium d'EDTA	Non disponible
Autres ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.			
Légende :	1. Classement selon Chemwatch		

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS	
4.1 Description des mesures de premiers soins	
Contact avec les yeux :	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée immédiatement avec beaucoup d'eau. Obtenir immédiatement une aide médicale et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
Contact avec la peau :	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés qui sont en contact direct avec la peau. En présence d'irritation, consulter un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.
Inhalation :	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
Ingestion :	Si ingéré, ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement une aide médicale et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort. En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement
Peut causer une légère irritation à la peau et aux yeux.
4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux
Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier n'est requis.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Agents extincteurs	
Moyens d'extinction adéquats :	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
Moyens d'extinction inadéquats :	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange	
Incompatibilité avec le feu :	Aucune connue
5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :	
Incendies :	Porter un appareil respiratoire et des gants de protection en cas d'incendie. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. NE PAS approcher les contenants qui pourraient être chauds. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
Risques d'incendies et d'explosion :	N'est pas combustible. Ne représente pas un risque d'incendie important, mais les contenants peuvent brûler. Des émanations très toxiques et irritantes sont libérées par la décomposition ou la combustion thermique.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
6.2 Précautions environnementales	
Consulter la section 12	
6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage	
Petit déversement :	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite. Placer dans un contenant destiné à l'élimination des déchets qui est adéquat et bien étiqueté.
Déversement important :	Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature de danger. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire	
Manutention sécuritaire :	Aucune exigence particulière. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
Autre information :	Garder hors de la portée des enfants.
7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	
Contenant adéquat :	Tube laminé de 10 g
Incompatibilité à l'entreposage :	Aucune connue
7.3 Usage à des fins particulières :	
Non disponible	

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Paramètres de contrôle
Fondement juridique : Directive de la commission 2000/39/EC (Limite d'exposition en milieu de travail). Plus récente Directive de la commission 2009/161/EU.
CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)
Non disponible
CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)
Non disponible
LIMITE D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL
DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS
Non disponible

LIMITES D'URGENCE :				
Ingrédients	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Ne contient aucune substance devant être déclarée.				

8.2 Contrôle de l'exposition	
Mesures d'ingénierie appropriées :	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.
Protection personnelle :	Non requis
Protection des yeux et du visage :	Non requis
Protection de la peau :	Non requis
Protection des mains et des pieds :	Non requis
Protection du corps :	Non requis
Autres protections :	Non requis
Risques thermiques :	Non requis
Protection respiratoire :	Non requis
8.3 Contrôle de l'exposition environnementale	
S'assurer d'être conforme avec la réglementation locale relative aux émissions.	

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base	
Apparence :	Gel
Contenant :	Tube laminé de 10 g
État physique :	Liquide visqueux
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH (tel que fourni) :	Non disponible
Point d'ébullition et de congélation (degré C) :	Non disponible
Point d'ébullition initial avec écart :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité :	Non disponible
Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure	Non disponible
Pression de la vapeur :	Non disponible
Densité relative (degré C) :	Non disponible
Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :	Non disponible
Densité de la vapeur :	Non disponible
Température d'auto-inflammation (degré C) :	Non disponible
Température de décomposition (degré C) :	Non disponible
Viscosité (degré C) :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés oxydantes :	Non disponible
Coefficient de répartition :	Non disponible
Poids moléculaire :	Non disponible
Goût :	Non disponible
Tension en surface :	Non disponible
Composante volatile :	Non disponible
Groupe gazeux :	Non disponible
pH, sous forme de solution :	Non disponible
COV, g/L:	Non disponible
9.2 Autre information	
Non disponible	

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :	Consulter la Section 7
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.3 Réactions dangereuses possibles :	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter :	Consulter la Section 7

10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Décomposition dangereuse du produit :	Consulter la Section 5

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
Inhalation :	La substance n'est pas reconnue comme étant un irritant respiratoire et ne provoque pas d'effets indésirables. Ne représente habituellement pas un risque, car il n'est pas volatil.	
Ingestion :	L'ingestion peut provoquer de l'inconfort. Consulter un médecin et lui montrer la notice, l'étiquette ou toute autre documentation.	
Contact avec la peau :	Peut causer de l'irritation à la peau.	
Contact avec les yeux :	Peut causer de l'irritation aux yeux.	
Chronique :	Non disponible	
Lubrithal	Toxicité aiguë	Irritation
	Non disponible	Non disponible
<i>*Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.</i>		
Corrosion et irritation de la peau :		
Peut causer de l'irritation à la peau.		
Lésions ou irritations oculaires :		
Peut causer de l'irritation aux yeux.		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:		
Peut provoquer une sensibilisation de la peau. Le produit ne devrait pas causer de troubles ou de sensibilisation respiratoires.		
Mutagénicité des cellules germinales :		
Non disponible		
Cancérogénicité :		
Non disponible		
Toxicité reproductive		
Non disponible		

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE	
STOT – exposition unique :	
Non disponible	
STOT – exposition répétée :	
Non disponible	
Dangers par aspiration :	
Non disponible	

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES					
12.1 Toxicité					
Tous les ingrédients	Résultat final	Durée du test (h)	Type	Valeur	Source
Non disponible					
Ne pas jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.					
12.2 Persistance et dégradabilité					
Ingrédients	Persistance – eau/sol		Persistance – air		
Tous les ingrédients	Non disponible		Non disponible		
12.3 Pouvoir de bioaccumulation					
Ingrédients	Bioaccumulation				
Tous les ingrédients	Non disponible				
12.4 Mobilité dans le sol					
Ingrédients	Mobilité :				
Tous les ingrédients	Non disponible				
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.					
Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.					
12.6 Autres effets indésirables					
Aucun connu					

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1 Méthode de traitement des déchets	
Élimination du produit et de son emballage :	<p>Tout médicament vétérinaire non utiliser ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
Options de traitement des déchets :	<p>Consulter les autorités locales. Ne pas jeter dans les cours d'eau. Code EWC : Repose sur le domaine de l'entreprise et l'usage du produit, comme 16 05 09 Produits chimiques éliminés autres que ceux mentionnés à l'article 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08 Matière absorbante ou linge contaminé par le produit.</p> <p>Code EWC : 15 02 03 Matière absorbante, filtre, linge essuie-tout et vêtements protecteurs autres que ceux mentionnés à l'article 15 02 02.</p>
Option d'élimination dans les égouts :	Non disponible

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT	
Exigence d'étiquetage :	
Polluant marin :	Non
Transport terrestre (É.-U. : DOT/TSG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT	
Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT	
Transport maritime (Classification IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT	
Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Sans objet	

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION	
15.1 Règlementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange	
<p>Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation de l'U.E. et de ses adaptations – le cas échant : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC.</p> <p>Disposition particulière : Aucune</p>	
15.2 Évaluation de sécurité chimique	
Aucune évaluation n'a été faite pour la sécurité chimique.	

SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de REACH, GHS et ECHA.

Méthode de classification : Calculs effectués à partir des risques pour les composantes connues.

Phrases pour les mentions de type R : Aucune.

Phrases pour les mentions de type H : Aucune.

Définitions et abréviations

PBT	Persistant, toxique avec bioaccumulation
vPvB	Très persistant avec une grande bioaccumulation
STOT	Toxicité pour certains organes cibles
PC – TWA	Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps
PC – STEL	Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée
STEL	Limite d'exposition de courte durée
TEEL	Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence
DIVS	Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Formation : Une connaissance approfondie de cette fiche de données de sécurité devrait être un prérequis.

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited à partir de plusieurs sources différentes et sont exacts au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2020, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.